

COMPTE-RENDU

Commission Consultative des Services Publics Locaux Réunion du 14 novembre 2016

Ordre du Jour	Membres	Présent	Excusé	Absent
➡ Présentation du Médiateur national de l'énergie et de la gestion des litiges ➡ Renouvellement du contrat de concession Electricité ➡ Aménagement Numérique du Territoire marnais ➡ Remplacement d'un membre (ordre du jour complémentaire) ➡ Informations / questions diverses	Pascal DESAUTELS Président du SIEM	X		
	Christophe CORBEAUX Vice-Président du SIEM	X		
	Jannick SIMONNET Délégué du SIEM	X		
	Christian MARREAUD Administrateur UFC Que Choisir	X		
	Mme MAIRESSE Association CLCV			X
	Mme BAJARD Association CLCV			X
	Christine CAQUEREAU UDAF		X	
	Christian CHARDAIN Chambre d'Agriculture	X		
	Johanna GOBIT CCI Châlons-en-Champagne			X

Monsieur Pascal DESAUTELS, Président du SIEM, accueille les membres de la commission et les remercie de leur participation. Un rapide tour de table est réalisé pour présenter l'ensemble des personnes assitant à cette réunion.

En plus des membres élus de la commission, étaient présents lors de la réunion :

- Monsieur Christian SOULETIE, Chef de Pôle au Médiateur national de l'énergie.
- Monsieur Jean-Yves LACAUGIRAUD, Directeur des Services du syndicat, agent assermenté au Contrôle de Concession.
- Mademoiselle Emeline LEGER, agent du syndicat en charge de la CCSPL, de la communication et des groupements d'achat d'énergie.
- Madame Marie-Ange DERVIN, agent du syndicat en charge des contrôles de concession électricité et gaz.

◆ **PRESENTATION DU MEDiateur NATIONAL DE L'ENERGIE (MNE) ET LA GESTION DES LITIGES par Monsieur Christian SOULETIE**

Monsieur SOULETIE présente aux membres de la Commission le Médiateur national de l'énergie (MNE), ses champs d'intervention et la gestion des litiges. Le MNE émet des recommandations après le traitement des litiges et les publie sur le site internet du MNE. Dans 75 % des cas, ses décisions sont suivies. Avant d'émettre des recommandations, une logique de conciliation entre les consommateurs et les fournisseurs est priorisée. Le MNE a réussi à faire changer un certain nombre de pratique tant de la part des consommateurs que des fournisseurs et des distributeurs d'énergie.

Depuis 2016, le MNE est financé par l'Etat.

Le MNE traite les litiges nés de l'exécution des contrats. La Direction Générale de Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) est compétente pour les conditions de souscription aux contrats de fourniture.

En 2013, le MNE a créé une plateforme de traitement des litiges : SOLLEN (Solution en ligne aux litiges d'énergie). C'est la seule plateforme en France qui dialogue avec le consommateur et le fournisseur ou distributeur.

- Monsieur DESAUTELS demande à Monsieur SOULETIE si le MNE est reconnu par les consommateurs ?

Monsieur SOULETIE souligne qu'un consommateur sur 2 connaît l'existence du MNE (mention du MNE sur les factures d'énergie, campagnes CONSO Mag...). Malgré tout, il reste encore beaucoup de travail pour **mieux se faire connaître**. En 2015, 1,9 millions de consommateurs ont pris contact avec le MNE.

- Monsieur DESAUTELS demande à Monsieur MARREAUD en tant que représentant de l'association UFC QUE CHOISIR combien de consommateurs ont sollicité cette association pour des problèmes avec les fournisseurs d'énergie ou les distributeurs ?

Monsieur MARREAUD répond que l'association aide les consommateurs à hauteur d'environ 10 litiges par an dans la Marne. En revanche, ils sont deux fois plus nombreux dans les télécoms.

Le MNE participe également à plusieurs groupes de travail et débats notamment au travers de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Par exemple, dans le cadre du déploiement du compteur intelligent LINKY, le MNE avait demandé qu'un écran déporté soit installé dans les logements afin que les consommateurs puissent maîtriser leur consommation en indiquant la consommation réelle en KWh et en €. Le MNE a eu gain de cause seulement pour les consommateurs en situation de précarité.

- Monsieur DESAUTELS demande à Monsieur SOULETIE si le MNE a déjà reçu des litiges liés à LINKY ?

Monsieur SOULETIE indique que plusieurs litiges avaient d'ores et déjà été traités sur LINKY notamment sur des dysfonctionnements du compteur et relatifs à sa pose (inversement des fils pilotes).

- A la fin de la présentation de Monsieur SOULETIE, Monsieur DESAUTELS lui demande s'il est possible de diffuser le diaporama sur le site internet du SIEM et aux adhérents du SIEM (Communes et Communautés de Communes) ?

Monsieur SOULETIE n'y voit pas d'inconvénient mais reprendra contact avec le SIEM pour lui indiquer si le MNE ne s'oppose pas à cette diffusion.

- Monsieur MARREAUD demande à Monsieur SOULETIE si les collaborateurs du MNE sont répartis par secteur géographique afin de connaître l'interlocuteur à contacter ?

Monsieur SOULETIE informe que les collaborateurs ne sont pas répartis en secteur géographiques mais en fonction des demandes à traiter : factures, paiement et règlement, contestation des consommations....

◆ RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION ELECTRICITE

Monsieur Pascal DESAUTELS laisse la parole à Monsieur Jean-Yves LACAUGIRAUD, Directeur du SIEM afin de présenter le renouvellement du contrat de concession Electricité avec ENEDIS.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne est, par délégation des communes, propriétaire du réseau électrique marnais.

En 1993, le SIEM signe pour 30 ans un contrat de concession avec l'opérateur historique EDF qui n'avait pas encore séparé ses activités de production / fourniture (EDF) et de distribution (ENEDIS). Le Cahier des Charges de Concession (CCC) répartit les droits et les obligations de chacun sur le réseau électrique Basse et Moyenne Tension, fixe les modalités de calcul des redevances versées par le concessionnaire (principaux revenus du syndicat) et indique les particularités de la fin de contrat. **A ce jour, nous sommes à 6 ans du renouvellement de la concession.**

En France, certains syndicats d'énergies sont déjà entrés en négociation avec ENEDIS pour revoir les termes du précédent contrat, les actualiser pour qu'ils collent à la réalité en prenant en compte certains facteurs comme la Transition Energétique par exemple.

Le renouvellement du contrat de concession est en enjeu majeur pour le SIEM et pour son avenir. D'une part, le SIEM partage la maîtrise d'ouvrage sur le réseau avec ENEDIS. Il faudra tenter de continuer cette collaboration qui est le cœur de métier du

syndicat. D'autre part, il est impératif de bien maîtriser les éléments de calcul des redevances versées par le concessionnaire et leur fléchage. Ces redevances financent les actions du SIEM. Il est important de préciser que presque la totalité de ses recettes contribuent à l'amélioration de la qualité de l'électricité distribuée par ENEDIS.

Les membres de la CCSPL du SIEM, seront donc prochainement consultés pour **émettre un avis** sur le renouvellement du contrat de concession qui liera le SIEM à ENEDIS, concessionnaire obligé.

- Monsieur MARREAUD demande si « concessionnaire obligé » est une note d'humour ?

Monsieur LACAUGIRAUD indique que l'article L. 111-52 du Code de l'Energie désigne ENEDIS (anciennement ERDF) comme gestionnaire de réseaux en matière de distribution publique d'électricité dans sa zone de desserte exclusive qui couvre 95 % du territoire dont le territoire marnais. Ce monopole est conforté par l'article 24 la Directive Européenne 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité.

◆ AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Depuis 2014, le SIEM, sur décision du Conseil Départemental et de son Comité Syndical, est la structure porteuse de l'Aménagement Numérique du Territoire sur le département de la Marne et surtout dans les territoires ruraux.

La CCSPL du SIEM aurait dû être réunie et consultée afin de se positionner sur la prise de cette compétence par le syndicat. Malheureusement, des contretemps ne nous ont pas permis de la réunir et le syndicat s'en excuse.

Cette compétence est portée par le SIEM sur l'intégralité des Communautés de Communes marnaises mais, le projet départemental vient d'être redonné à la Région Grand Est (à leur demande) par décision du Conseil Départemental le 4 novembre dernier.

Ainsi la CCSPL régionale suivra ce dossier puisqu'une délégation de service public devrait être lancée fin 2016.

◆ REMPLACEMENT D'UN MEMBRE (ordre du jour complémentaire)

Monsieur ALBORGHETTI, Président de l'association UFC Que CHOISIR et membre titulaire de la CCSPL, souhaite laisser sa place à Monsieur MARREAUD Christian, administrateur de l'Association spécialiste des questions Energie. Avec l'accord des membres, Monsieur MARREAUD deviendrait donc membre titulaire de la CCSPL représentant l'association UFC Que CHOISIR et Monsieur ALBORGHETTI deviendrait son suppléant.

Monsieur DESAUTELS demande à l'ensemble des membres de la CCSPL s'ils sont d'accord sur ce changement ?

A l'unanimité, les membres de la CCSPL sont d'accord pour que Monsieur MARREAUD rejoigne les membres titulaires de cette commission et de ce fait, remplace Monsieur ALBORGHETTI au Bureau de la CCSPL.

◆ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Les actions du SIEM :

- **Renforcement à Anglure** pour la blanchisserie sociale. C'est la première action sociale pour la SIEM.
- **Journées du Patrimoine 2016 : Bilan.** Avec 406 visites sur le week-end, les visiteurs ont pu découvrir le SIEM (le bâtiment évidemment et la structure). Pour cela, 2 kakémonos avaient été réalisés afin de présenter le syndicat de la façon la plus pédagogique possible, de la construction des réseaux électriques des communes jusqu'à l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie et le développement des compétences du SIEM. *Beaucoup ne connaissaient pas l'existence d'un syndicat propriétaire du réseau électrique par délégation des communes.*

La réunion est close à 17h45.